



EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-032

OBJET : PARTICIPATION AU FOND L'OCCAL

L'An deux mille vingt, le dix-huit du mois de juin à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, à la salle ESPACE CATHARE, place de la gare à QUILLAN, suite à la convocation faite le 11 juin 2020 par Monsieur le Président.

Étaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Eric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Georges REVERTE (Espéza), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Claude DELOUSTAL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoit OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Patrice PIVOST (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby) Marc RIVALS (Villefort).

Procuration : Marcel MARTINEZ (Axat) procuration à Francis SAVY, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) procuration à Alfred VISMARA, Christian ARAGOU (Le Bousquet) procuration à Benoit OLIVE, Nadia PARACHINI (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Martine DAFFOS (Quillan) procuration à Mohamed EL HACHI, Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Jacques GALY ;

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat) Guy CLÉMENT (Axat), René LAFFONT (Belcaire), Jean Pierre CLAUDE (Comus) Chantal PRIOUL (Espéza) Pierre CROS (Espéza), Jean-Claude TOLLON (Espéza), Virginie ORTIZ (Espéza), Gérard GILLION (Espéza), Dalila KHALFA (Espéza), François LACROIX (Espezet) Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle) , Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou),

Invités : Christian MAUGARD (Quillan),



Secrétaire de séance : Jean Christophe GAUVRIT

Nombre de conseillers en exercice : 84

Présents : 56

Votants : 62

Un contexte sanitaire qui s'impose à tous

Le secteur du tourisme est l'un des secteurs les plus touchés avec la crise sanitaire que nous vivons. Avec 15.9 milliards de consommation touristique, 10.3 % du PIB et près de 96 500 emplois, le tourisme est un secteur qui pèse en Occitanie. Il en est de même pour le commerce et l'artisanat de proximité essentiel pour la vitalité et l'attractivité des territoires, des centres villes et des bourgs-centres, des stations touristiques qui seraient amenés à connaître une diminution de leur fréquentation. C'est tout l'équilibre de nos territoires qui serait ainsi menacé.

En l'absence de vaccin, nous allons devoir apprendre à cohabiter durablement avec le COVID 19 nécessitant d'accompagner ces secteurs pour qu'ils s'adaptent aux exigences très fortes, aux changements qui vont s'imposer en termes de propreté, d'hygiène, de transparence sur les conditions sanitaires et de considérations environnementales de qualité.

L'OCCAL pour relancer le tourisme, le commerce et l'artisanat de proximité

Suite à des dispositifs d'accompagnement d'urgence en direction des entreprises, il convient aujourd'hui de favoriser le redémarrage du tourisme, du commerce et artisanat de proximité.

Le fonds L'OCCAL est créé par la Région en partenariat avec les Départements et les EPCI d'Occitanie ainsi que la Banque des territoires. Il est doté de près de 80 M€, financés à hauteur de 19,3 M€ par la Région et 17,8 M€ par la Banque des Territoires, et en recherchant au maximum une parité entre les partenaires, soit un niveau moyen de 3 € par habitant.

L'Occal se concentre sur la phase de redémarrage de l'activité au travers de 2 types d'intervention :

1 / Permettre le redémarrage par des aides à la trésorerie (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fonds de roulement...) sous forme d'avances remboursables prioritairement.

2 / Accompagner les investissements pour la mise en oeuvre des mesures sanitaires, au travers de subventions pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles et dans les aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité.

Sont concernés les microentreprises, TPE, PME, communes et EPCI agissant dans ces secteurs, ainsi que les associations du tourisme social et solidaire.

Ce programme est entré en vigueur le 1er juin 2020 (CP du 29 mai) et sera effectif à ce stade jusqu'au 31 décembre 2020. Les dossiers sont à renseignés directement en ligne sur le portail du Hub Entreprendre Occitanie : <https://hubentreprendre.laregion.fr>

Le numéro d'appel unique mis en place par la Région permet aux entreprises et professionnels impactés par la crise d'obtenir des renseignements sur l'ensemble des aides et mesures d'accompagnement proposées par l'Etat, la Région, Bpifrance et les réseaux consulaires (N° vert : 0 800 31 31 01).

A ce jour, 12 Départements et 145 EPCI s'engagent dans L'Occal. Le fonds sera géré dans le cadre de Comités d'engagement organisés à l'échelle départementale associant également les Chambres consulaires.



Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et 1 abstention

-1) Acte une participation de 15 000 € au fond l'OCCAL

- 2) autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette décision

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 19 juin 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 22 juin 2020*

*Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 22 juin 2020*

